



La lettre de l'ANASED

mai 2007

HOMMAGE **au Bâtonnier Hubert DURON** **(Barreau de NIORT)**

Lorsqu'avec le Bâtonnier Hubert DURON, j'ai créé notre ANASED en 1987, j'ai évidemment souhaité qu'il en soit le premier Président.

Sa science juridique, son humanisme, son immense culture, sa stature au sein de la profession d'Avocat ont, sans peine, convaincu les membres fondateurs de l'ANASED de l'élire à l'unanimité et dans l'enthousiasme.

Tout aussitôt, notre lien confédéral avec la CNA (Confédération Nationale des Avocats) était consacré par nos assemblées générales respectives.

Spécialistes du droit des entreprises certes, mais aussi et d'abord, syndicalistes de conviction, nous demeurions les chevaux légers du plus ancien et plus important syndicat professionnel d'Avocats.



Crédit photo : Philippe CHARBONNIER

Les batailles menées avec le Bâtonnier Hubert DURON pour l'amélioration du droit des entreprises et de leurs difficultés ont presque toutes été gagnées et je l'appelais à l'aide pour toutes nos actions d'« influençage » comme disent les Québécois.

Bien plus sage que je ne l'étais, il n'a pourtant jamais tenté de réfréner mes ardeurs réformatrices et tout aussitôt, sa pensée précise et lumineuse venait au secours de mon « brouillon » d'idées.

Il a aussi été le meilleur chroniqueur littéraire de notre Barreau de France, le plus cultivé qui soit, toujours disponible et toujours brillant, puisqu'il avait tout lu.

Pour tous nos Confrères, il demeure l'exemple de l'Avocat et malgré son âge, de l'Avocat de l'avenir : immensément savant, immensément cultivé, mais toujours sur le terrain de l'entreprise, pour la conseiller et la sauver (il était également Administrateur Judiciaire).

L'ANASED et nos Confrères garderont toujours dans leurs pensées, le souvenir du meilleur d'entre nous.

Jacqueline SOCQUET-CLERC LAFONT
Présidente
36 rue de Monceau – 75008 PARIS
☎ 0142253022 ☎ 0145636966
✉ avocat@socquet-clerc.fr

CHRONIQUE LITTERAIRE



Après Honoré de BALZAC et son immortel « César BIROTTEAU », personne ne se risque plus à écrire un roman sur la faillite.

Après les grands professeurs de droit, détaillant savamment toutes les subtilités des différentes législations qui se sont succédées pour tenter de conserver l'emploi, sauver l'entreprise et éventuellement payer les créanciers, il est devenu difficile d'affirmer que la dernière loi applicable va enfin faire des merveilles.

Henri CHRQUI, Administrateur Judiciaire, choisit une toute autre voie : celle de faire parler, enfin, les chefs d'entreprise qui se sont malheureusement trouvés dans des circonstances économiques difficiles et qui, grâce aux conseils de spécialistes dont ils ont su s'entourer, ont pu « s'en sortir », comme ils disent.

C'est un conseil en communication qui interroge les chefs d'entreprise et chaque cas, bien réel, permet à l'Administrateur Judiciaire, par de courts commentaires ciblés, de replacer les circonstances économiques dans les cadres des procédures amiables ou judiciaires à utiliser.

Mandat ad hoc, conciliation, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, plan de continuation ou de cession et un lexique très éclairant, tout est en place pour comprendre sans peine ce qu'il faut vraiment faire pour

éviter les catastrophes financières, économiques, sociales...

Les chefs d'entreprise témoignent avec lucidité : « faire appel à des spécialistes a été le meilleur investissement de ma vie » dit l'un d'eux, tandis que l'autre soulignera, en mots simples, son admiration pour l'Avocat et l'Administrateur Judiciaire qui l'ont accompagné.

Même lorsque la procédure amène à franchir, souvent pour la première fois, le seuil du Tribunal de Commerce (ça fait « *gloups* » dira l'un...) ces hommes de combat que sont les entrepreneurs ont apprécié et les hommes de Justice et les Juges consulaires : les uns et les autres, ensemble, ont assuré le sauvetage de l'entreprise.

Les Avocats qui n'ont pas la pratique habituelle des procédures commerciales découvriront dans ce livre, l'approche la plus pragmatique possible, leur ouvrant la « boîte à outils ».

Les commercialistes retrouveront l'ambiance si particulière de ces sauvetages difficiles, où la démarche technique du praticien doit toujours être accompagnée d'humaine compréhension envers le dirigeant en difficulté.

Autrefois, l'on disait de ces situations de crise, dont l'issue fatale était prévisible, qu'elles subissaient la règle des 3 D :

- Dépôt de bilan,
- Dépression,
- Divorce.

Du livre d'Henri CHRQUI, on retient heureusement une autre leçon, à juste titre optimiste :

- consulter son Avocat le plus tôt possible,
- obtenir la désignation d'un Administrateur Judiciaire de son choix (un malade choisit bien son médecin),
- utiliser avec eux les bonnes procédures prévues par la loi.

Et ainsi, « prévenir pour mieux guérir ».

**Le taux de l'intérêt légal pour l'année 2007
est fixé à 2,95 %**

décret n° 2007-217 – 19 février 2007 – J.O. 21 février

**MARS 2007 : CREATION D'ENTREPRISES
« un record historique »**

Monsieur Renaud DUTREIL, Ministre des PME, a salué les chiffres de la création d'entreprises qui ont « franchi un nouveau record le mois dernier », conduisant à un total de 26.752 créations en mars 2007 et à un cumul de 294.621 créations sur les 12 derniers mois. Le nombre de créations d'entreprises en mars 2007 atteint ainsi + 2,6 % par rapport à février, et au 1^{er} trimestre, la hausse est de 11,1% par rapport au 1^{er} trimestre 2006.

Transmission

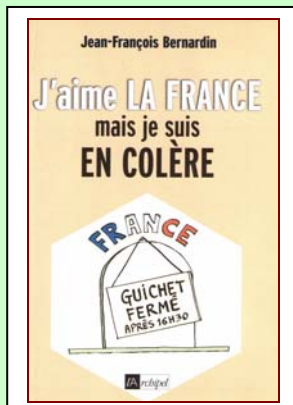
Conformément aux articles 24 et 25 de la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, le cédant d'une entreprise commerciale, artisanale ou de services peut, après liquidation de ses droits à pension de retraite, conclure avec le repreneur une convention par laquelle il s'engage à réaliser une prestation temporaire. (D. n° 2007-478 et D. n° 2007-479, 29 mars 2007, JO 30 mars).



Personnages du
Peintre **Jeanne SOCQUET**
d'après DAUMIER

LU POUR VOUS

Un cri d'alarme et de rage, écrit avec vivacité et talent par un chef d'entreprise sur notre France figée dans ses archaïsmes :



son constat n'est pas le seul, mais l'auteur souligne avec mérite que « c'est dans l'entreprise que se crée la richesse d'un pays ».

**D'autres pays
l'ont compris et le**

nôtre conserve toutes ses chances s'il s'avère capable de prendre des décisions, simples à vrai dire, relevant « du bon sens élémentaire » affirme Jean François Bernardin..

Ce livre est aussi vif que son titre et demeure un livre d'espoir et d'énergie, ce qui caractérise nos chefs d'entreprise.

L'ANASED remercie ses membres, qui ne l'auraient pas encore fait, de bien vouloir se mettre à jour de leur cotisation 2007 en utilisant le bulletin ci-dessous.

**BULLETTIN D'ADHESION
OU DE RENOUELEMENT**

A retourner, accompagné de votre chèque de 80 € à l'ordre de l'ANASED, à l'ANASED c/o CNA 34 rue de Condé – 75006 PARIS qui vous adressera un reçu.

Nom

Prénom

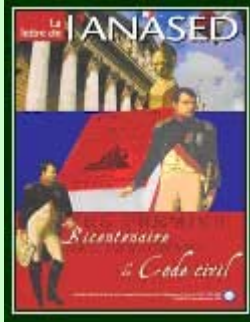
Adresse



Spécialisations :

Désirez-vous figurer sur le site internet de l'ANASED, www.anased-avocat.com rubrique « qui consulter » ? oui non

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, les personnes concernées par ces questions sont avisées que les informations transmises sont enregistrées sur support informatique. L'ANASED est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès s'exerce auprès de l'ANASED.



LA LETTRE de l'ANASED
www.unapl.org/anased
 retrouvez l'intégralité des numéros
 dans la rubrique « publication »

